MARCOUSSIS
Village durable

Liberté Egalité Fraternité
République Française - Département de l'Essonne

DÉCISION DU MAIRE

N° 2025-244

Approuvant la signature d'un contrat de mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du chemin de la Ronce à Bel Ebat

VU l'article L 2122-22 4ème du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la Commande Publique et notamment son article L2112-1 ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

CONSIDERANT que la commune a décidé d'aménager le chemin de la Ronce à Bel Ebat ;

CONSIDERANT que la commune souhaite se faire accompagner par un maitre d'œuvre pour lesdits travaux ;

CONSIDERANT qu'il convient donc de signer un contrat de maîtrise d'œuvre avec la société EVO ;

DÉCIDE

ARTICLE 1
Le contrat de mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du chemin de la Ronce à Bel Ebat est signé avec la société EVO – 45 bis Rue de Roussigny – 91 470 LES MOLIERES.

ARTICLE 2
Le montant total du contrat s'élève à 38 960€ HT soit 46 752€ TTC.

ARTICLE 3
La dépense est inscrite au Budget Ville 2026.

ARTICLE 4
La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5
La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Monsieur le Comptable Public.

Fait à Marcoussis, le 28 novembre 2025

Le Maire
Olivier THOMAS



Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20251128-DEC2025-244-AU
Date de télétransmission : 02/12/2025
Date de réception préfecture : 02/12/2025